

Conditions générales d'achat

1. Ces conditions sont valables pour tous nos achats, sauf si nous confirmons expressément et par écrit des conditions différentes. Les conditions générales de livraison des fournisseurs sont valables pour nous dans la mesure où nous les avons reconnues par écrit.
2. Les **offres présentées** sur demande sont gratuites.
3. Nos **commandes** sont uniquement des commandes fermes si elles ont été passées par les **personnes habilitées**. Ceci est également valable pour les suppléments. Les schémas, dessins et commentaires font partie de la commande dans la mesure où ils sont mentionnés et identifiés en tant que tels. La commande doit être confirmée sans tarder par les fournisseurs. Notre numéro de commande, le numéro d'ordre/d'annexe, la date de la commande ainsi que des remarques concernant les articles, avec notamment les indications des quantités, doivent figurer sur toutes les correspondances (courriers, bordereaux de livraison, factures, etc.).
4. Le fournisseur est **entièrement responsable** des pièces acquises auprès de ses **sous-traitants**.
5. Les prix convenus sont des **prix fixes**. Lors des commandes passées sans indication de prix fixes, le prix facturé doit être justifié. Nous nous réservons le droit de l'approuver.
6. Le **matériel** que nous **mettons à la disposition** du fournisseur pour l'exécution d'une commande reste en notre propriété, même après le traitement ou la fabrication. Il doit être marqué en conséquence.
7. Le **délai de livraison** est respecté lorsque l'avis de disponibilité des marchandises en vue de leur expédition est délivré et nous a été communiqué avant son expiration ou, dans tous les autres cas, lorsque la livraison convenue parvient sur son lieu de destination. Les **retards** doivent nous être communiqués immédiatement. En cas de dépassement du délai de livraison, nous nous réservons le droit de faire valoir nos droits légaux.
8. **Expédition** : en l'absence de prescription particulière, il convient de choisir la possibilité la moins chère. L'avis d'expédition doit nous être envoyé séparément par la poste. L'**emballage** doit protéger efficacement la marchandise contre les dommages lors du transport. Le fournisseur est seul responsable des dommages. Si la marchandise a été commandée avec livraison sur le lieu de destination, l'**assurance transport** est à la charge du fournisseur.
9. Chaque envoi doit être accompagné d'un **bordereau de livraison** comprenant notre numéro de référence et, s'il s'agit d'un appareil ou d'une machine, d'une **notice d'emploi** dans la langue du lieu de destination, conformément aux prescriptions légales. Les poids brut et net doivent figurer sur les documents de transport.
10. Le fournisseur **garantit** que la marchandise ne présente aucun dommage et est conforme aux lois et normes en vigueur (les appareils et les machines sont par exemple notamment conformes aux normes et lois concernant la **sécurité** et la **compatibilité électromagnétique**). La matière brute et les produits semi-finis qui se révèlent être défectueux lors du traitement doivent être remplacés gratuitement quelle que soit la période entre la livraison et la constatation de la défectuosité. Les pièces finies, les machines et les dispositifs qui, pendant une durée d'un an après la mise en service, sont endommagés ou deviennent inutilisables en raison de matériaux inadaptés ou de mauvaise qualité, ou d'exécution déficiente ou encore d'une construction incorrecte, doivent être réparés gratuitement dès que possible par le fournisseur, ou remplacés franco chantier si nécessaire.
11. Le fournisseur est responsable du respect des droits de protection et de la propriété industrielle de tiers lors de la livraison et de l'utilisation des produits commandés. Il doit, dans tous les cas, permettre l'utilisation sans perturbation de l'objet livré. Sauf accord contraire, le droit d'utilisation et les risques nous sont transmis lors de la réception de la livraison.
12. La personne passant la commande est autorisée à se **désister** si le fournisseur est en retard dans le paiement de ses dettes, n'a pas mis à profit une éventuelle prolongation des délais dont il a bénéficié ou si, en raison d'une élimination tardive des défauts, la prestation du fournisseur a perdu, en totalité ou partiellement, de son intérêt.
13. Tous les renseignements, dessins, etc. remis au fournisseur restent en notre propriété. Ils ne peuvent pas être utilisés à des fins autres que celles convenues ou être mis à disposition de tiers. Le fournisseur est responsable de tous les préjudices subis par l'acheteur et découlant du non respect de ces engagements.
14. Les **factures** doivent nous être envoyées **en double exemplaire**, immédiatement après l'envoi, et séparément de la marchandise. L'entrée de la totalité des marchandises (avec les documents et les notices d'emploi nécessaires) est décisive pour le délai de paiement défini. Sauf accord contraire, nos conditions de paiement sont les suivantes: 30 jours net.
15. Le présent contrat relève du **droit suisse**. **Lieu d'exécution et tribunal compétent** pour la livraison et le paiement: Kloten. Nous nous réservons le droit de faire également valoir nos droits au domicile du fournisseur.